

**Séance du mardi 16 mai 2023**

**Membres en exercice : 11**

Date de la convocation: 10/05/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

**Présents : 9**

**Présents :** Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA, Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET

**Votants: 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Loïc SAUSSEZ, Eliane PRATS

**Secrétaire de séance:**Lisiane ASCOLA

**Objet: Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif " Plan 5000 terrains de sport - année 2023" - 017\_2023**

La perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question essentielle de l'offre d'équipements sportifs.

C'est pourquoi il a été annoncé par L'État le lancement d'un programme de 5000 équipement sportif de proximité en territoires carencés à réaliser d'ici 2024.

Ce programme triennal d'investissement, prévu sur la période 2022 — 2024, vise à financer l'implantation d'équipements sportifs dans les zones de revitalisations rurales.

Suite à la délibération N° 016-2023 sur la création d'un parcours santé sur notre commune, M. le Maire propose de demander une subvention dans le cadre du programme " Plan 5000 terrains de sport" et de valider le plan de financement :

DÉSIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (EN € HT)
ANS	59.94 %	25 000.00 €
Conseil Départemental des Pyrénées Orientales	4,62 %	1 929.00 €
Commune de Clara-Villerach	35,44 %	14 781.00 €
TOTAL	100 %	41 710.00 €

Le Conseil municipal de Clara-Villerach, à l'unanimité

,  
Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant les possibilités offertes par l'appel à projets « Plan 5000 terrains de sport – année 2023 »  
Considérant que ce plan a pour objectif le développement des équipements sportifs de proximité ;  
Considérant l'opportunité de développer un parcours santé sur la commune de Clara-Villerach  
Considérant que la création du parcours santé implique l'achat de module et la pose dont le coût prévisionnel s'élève à 41 710.00 € HT.

**D É C I D E :**

- Article 1 : D'Approuver le plan de financement ci-dessus,

- Article 2 : De solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport, une subvention d'un montant de 25000.00 € au titre du « Plan 5000 terrains de sport – année 2023 » pour la construction d'une structure sport et santé
- Article 3 : De préciser que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.
- Article 4 : D'Autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Perpignan  
Date de réception de l'AR : 17/05/2023  
N° de dossier : 2023-01-001

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Patrick Marcel

